ART. PREMIER N° 1270

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1270

présenté par

Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 46 par les deux phrases suivantes :

« Afin de déterminer les causes principales de l'attrition des effectifs du personnel pénitentiaire, une enquête nationale sera menée auprès de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Des mesures de correction seront proposées à cette issue. »

ART. PREMIER N° 1270

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2023, 1000 postes dans l'administration pénitentiaire demeurent vacants. Cette difficulté à trouver les effectifs suffisants s'explique principalement par un taux de démission supérieur à la normale : 10% des nouveaux gardiens quittent leur emploi dans les trois ans suivant leur recrutement.

Ce défaut d'attractivité semble être imputable aux salaires particulièrement bas des nouvelles recrues, mais également aux conditions d'exercice liées à leur fonction.

Cet amendement vise ainsi à diligenter une enquête afin de mettre en lumière les principales causes de l'attrition des effectifs du personnel pénitentiaire.

En fonction des conclusions de l'enquête, cet amendement demande que soient proposées des mesures visant à corriger le manque d'attractivité de ces métiers.